



Réponse de Madame Elisabeth MARGUE, ministre de la Justice, à la question parlementaire n°1908 du 7 février 2025 de l'honorable députée Sam TANSON concernant les directives de politique pénale

Questions 1 à 3 :

Le gouvernement n'a pas encore émis de directives de politique pénale.

Question 4 :

Le gouvernement n'est actuellement pas en cours d'élaborer de directives de politique pénale tel que l'y autorise l'article 104 de la Constitution.

Luxembourg, le 7 mars 2025.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue